

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE

Ville de TROIS-RIVIÈRES

# CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 13 AVRIL 2016 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation

07/04/2016

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 05

Dont Procuration 03

Vote à l'unanimité

Pour: 27
Contre: 00

Abstentions: 00

15

PREFECTION OF LA GUADELOUPE

Counter 2 9 AVR. 2015

e.:

Loi 82.213 du 2.3.82

L'An Deux Mil Seize, le mercredi 13 avril, à quatorze heures (14H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 07 avril 2016.

ABSENTS: M. LAROCHELLE Louis – Mme DEGLAS Louisiane....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Annick BARTHEL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

### SERVICE DE L'EAU : FIXATION D'UNE NOUVELLE TARIFICATION DE L'EAU POTABLE

**POUR L'EXERCICE 2016** 

#### **DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la Convention confiant la gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif à la Régie des Eaux de Trois-Rivières par la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT):
- Vu le débat d'Orientations Budgétaires 2016 :
- Vu le Projet de Budget Primitif pour 2016 du Service de l'Eau de la Régie des Eaux et de l'Assainissement présenté par Madame le Maire ;
- Considérant d'une part, la nécessité d'harmoniser les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif sur tout le territoire de la CASBT au vu des grandes disparités de prix pratiqués et d'autre part, l'intérêt patent de financer les projets de travaux sur le réseau d'eau potable;
- Considérant le montant des ressources nécessaires pour assurer l'équilibre de ce budget;
- Considérant que pour atteindre cet équilibre budgétaire, il convient de pratiquer une hausse des tarifs sur les deux derniers tranches existants et sur celui appliquée aux agriculteurs ;

.../...

.../...

#### Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

#### Article 1:

Instaure la grille tarifaire suivante :

Tranches Eau	Tarif 2015	Tarif 2016
Abonnement Eau	15,54	15,54
1 <sup>ère</sup> tranche 1 à 40 m	1,36	1,36
2 <sup>ème</sup> tranche 41 à 70	1,51	1,65
3 <sup>ème</sup> tranche > à 70 m	1,54	1,95
Tarif spécial agriculteurs	0,89	0,97

#### Article 2:

Dit que cette mesure entrera en principe en vigueur dès le 1<sup>er</sup> Trimestre de 2016.

#### Article 3:

**Dit encore** que la présente délibération sera notamment transmise à la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de La transmission en Préfecture le

2 9 AVR. 2016

La publication et/ou la notification le

0 4 MÅI 2016

